

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CHORUS AVIATION INC. D'ACHETER DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A ET DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B DE CHORUS AVIATION INC. D'UNE VALEUR POUVANT ATTEINDRE 50 MILLIONS DE DOLLARS.

chorus

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

**relatif au dépôt d'actions avec droit de vote variable de catégorie A
et d'actions avec droit de vote de catégorie B de
CHORUS AVIATION INC.
en réponse à l'offre de rachat datée du 26 septembre 2025**

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 10 NOVEMBRE 2025, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, RETIRÉE OU MODIFIÉE (LA « DATE D'EXPIRATION »)

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») peut être utilisé pour accepter l'offre (l'« **offre** ») présentée par Chorus Aviation Inc. (« **Chorus** » ou la « **Société** ») visant le rachat auprès de porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions avec droit de vote variable de catégorie A et d'actions avec droit de vote de catégorie B de la Société (chacune, une « **action** » et, collectivement, les « **actions** ») de ses actions jusqu'à concurrence d'une valeur de 50 000 000 \$, aux termes (i) de dépôts aux enchères, auquel cas les actionnaires déposants indiquent le nombre d'actions qu'ils déposent à un prix d'au moins 23,00 \$ et d'au plus 25,00 \$ par action en tranches de 0,05 \$ par action (les « **dépôts aux enchères** ») ou (ii) de dépôts au prix de rachat, auquel cas les actionnaires déposants ne fixent pas de prix par action, mais conviennent plutôt de faire racheter un nombre donné d'actions au prix de rachat qui sera fixé d'après les dépôts aux enchères (les « **dépôts au prix de rachat** »), dans un cas comme dans l'autre conformément aux modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre de rachat datée du 26 septembre 2025 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information qui l'accompagne (la « **note d'information** ») et le présent avis de livraison garantie et la lettre d'envoi connexe (la « **lettre d'envoi** »).

Les modalités et les conditions de l'offre de rachat et de la note d'information ainsi que celles de la lettre d'envoi sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie et en font partie. Les termes clés et les termes définis utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'offre de rachat et la note d'information qui accompagne le présent avis de livraison garantie. Dans le présent avis de livraison garantie, tout renvoi à « \$ » et à « dollars » s'entend des dollars canadiens.

Les questions et les demandes d'aide peuvent être adressées à la Compagnie Trust TSX (le « dépositaire ») à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués sur la page couverture arrière du présent avis de livraison garantie. Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat, de la note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Des photocopies signées à la main du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placements, leur courtier en valeurs mobilières, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

LA REMISE DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE INDIQUÉE AUX PRÉSENTES NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DANS L'ESPACE PRÉVU À CETTE FIN CI-APRÈS ET DEVEZ INCLURE UNE GARANTIE DONNÉE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE ET REMETTRE UNE LETTRE D'ENVOI ET LE OU LES CERTIFICATS OU UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION EN COMPTE ATTESTANT VOS ACTIONS À L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE, COMME CELA EST PRÉCISÉ CI-DESSOUS.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Si un actionnaire souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et (i) il n'est pas en mesure de livrer les certificats attestant ces actions, (ii) la procédure de transfert par inscription en compte prévue dans l'offre de rachat et la note d'information ne peut pas être suivie avant la date d'expiration ou (iii) il manque de temps pour permettre à tous les documents exigés d'être reçus par le dépositaire avant la date d'expiration, ces actions peuvent néanmoins être déposées si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (selon le sens attribué à ce terme ci-après) ou par son intermédiaire;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé ou une photocopie signée à la main de celui-ci, en la forme fournie par la Société par l'intermédiaire du dépositaire, parvient au dépositaire, à son bureau indiqué dans le présent avis de livraison garantie, avant la date d'expiration;
- c) les certificats, le cas échéant, sous une forme en permettant le transfert, attestant toutes les actions que l'actionnaire propose à la Société de prendre en livraison (ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte en tenant lieu relativement à ces actions), accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main, comportant la garantie de signature requise conformément à la lettre d'envoi, ainsi que tous les autres documents exigés par la lettre d'envoi parviennent au dépositaire, à son bureau de Toronto, avant 17 h (heure de Toronto), au plus tard le premier jour de bourse à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») après la date d'expiration. Si vous souhaitez déposer des actions détenues par l'intermédiaire du SID, il vous suffit de remplir la lettre d'envoi et de la faire parvenir au dépositaire; vous n'avez pas besoin d'obtenir et de remettre des certificats attestant ces titres.

L'avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, transmis par service de messagerie, posté ou envoyé par courriel au bureau du dépositaire à Toronto à l'adresse qui y est indiquée et il doit comprendre la garantie d'un établissement admissible (selon le sens attribué à ce terme ci-après) conforme au modèle qui y est prescrit. Pour que les actions soient valablement déposées selon la procédure de livraison garantie, l'avis de livraison garantie doit parvenir au dépositaire avant la date d'expiration.

Le terme « **établissement admissible** » désigne une banque à charte canadienne de l'annexe I, un membre du *Securities Transfer Agents Medallion Program* (STAMP), un membre du *Stock Exchange Medallion Program* (SEMP) ou un membre du *Medallion Signature Program* (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement membres d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou aux États-Unis, membres de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou des banques et des sociétés de fiducie aux États-Unis.

DESTINATAIRES : CHORUS AVIATION INC.

ET À : COMPAGNIE TSX TRUST, à titre de dépositaire

En mains propres, par messenger, par courrier ou par courrier recommandé :	Par courriel :
301-100 Adelaide Street West Toronto (Ontario) M5H 4H1 Aux soins de : Corporate Actions	TSXT- GD_CorporateActions@tmx.com

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas être utilisé pour garantir des signatures sur la lettre d'envoi. Toute signature apposée sur la lettre d'envoi qui doit être garantie par un établissement admissible doit figurer dans la case prévue à cette fin dans la lettre d'envoi.

AUCUN CERTIFICAT D' ACTIONS NE DOIT ÊTRE ENVOYÉ AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. LES CERTIFICATS D' ACTIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D' ENVOI.

Par les présentes, le soussigné remet à Chorus, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat et la note d'information, dans la lettre d'envoi et dans le présent avis de livraison garantie, dont il est accusé réception par les présentes, le nombre d'actions indiqué ci-après selon la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions ». Le soussigné convient que les renseignements relatifs au dépôt qui sont fournis dans le présent avis de livraison garantie auront préséance, dans tous les cas, sur ceux fournis dans la lettre d'envoi connexe qui est ultérieurement produite.

NOM DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT (Veuillez indiquer le nom exactement comme il figure sur le certificat d'actions)

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT	
_____ Signature du propriétaire inscrit	_____
_____ Adresse courriel	_____ Adresse
_____ Date	_____ Code postal ou code ZIP
	_____ Numéro de téléphone – heures de bureau

Numéro du certificat d'actions ou numéro d'identification des porteurs SID	Nombre d'actions attestées par le certificat	Nombre d'actions déposées*

Numéro du certificat d'actions ou numéro d'identification des porteurs SID	Nombre d'actions attestées par le certificat	Nombre d'actions déposées*
TOTAL :		
<p>* À moins d'indication contraire, le nombre d'actions attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer moins que la totalité des actions attestées par un certificat ou une position SID indiqué ci-dessus, veuillez inscrire dans la troisième colonne le nombre d'actions que vous souhaitez déposer. Les porteurs de lots irréguliers qui font un dépôt à l'enchère ou un dépôt au prix de rachat sont tenus de déposer toutes les actions dont ils sont propriétaires.</p>		

IMPORTANT : Le présent avis de livraison garantie (ou une photocopie signée à la main de celui-ci), rempli en bonne et due forme et dûment signé et garanti par un établissement admissible, doit être reçu par le dépositaire avant la date d'expiration. Par la suite, le ou les certificats ou la confirmation d'inscription en compte attestant les actions déposées accompagnés de la lettre d'envoi remplie en bonne et due forme et dûment signée et de tous les autres documents exigés par la lettre d'envoi doivent être reçus par le dépositaire au plus tard à 17 h, heure de Toronto, le premier jour de bourse à la TSX après la date d'expiration.

La remise du présent avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi ainsi que du ou des certificats ou de la confirmation d'inscription en compte attestant les actions qui y sont joints et de tous les autres documents requis à une adresse autre que celle du bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, indiquée dans le présent avis de livraison garantie ne constitue pas une livraison conforme aux conditions de livraison garantie.

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie doit faire parvenir la garantie au dépositaire et lui remettre la lettre d'envoi et les certificats d'actions dans le délai indiqué aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

Le soussigné comprend et reconnaît que le règlement du prix des actions déposées en réponse à l'offre et acceptées en vue d'un tel règlement ne sera effectué qu'après la réception en temps opportun par le dépositaire du ou des certificats représentant ces actions, d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main) se rapportant à ces actions, avec garantie de signature au besoin, et de tous les autres documents exigés par la lettre d'envoi ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'intermédiaire du système de CDSX (dans le cas d'actions détenues par la CDS), avant 17 h, heure de Toronto, le premier jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration. Si vous souhaitez déposer des actions détenues par l'intermédiaire du SID, il vous suffit de remplir la lettre d'envoi et de la faire parvenir au dépositaire; vous n'avez pas besoin d'obtenir et de remettre des certificats attestant ces actions. Le soussigné comprend et convient également qu'en aucune circonstance des intérêts ne courront ni ne seront payés par la Société ou le dépositaire à des personnes qui déposent des actions, peu importe qu'il y ait ou non un retard dans le règlement des actions, notamment un retard dans l'exécution d'un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et le règlement des actions déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui applicable aux actions remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les actions devant être remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Procédure de dépôt des actions », ne sont pas ainsi remises au dépositaire à cette date et, par conséquent, que le règlement par le dépositaire de ces actions n'est effectué qu'après la date à laquelle la Société doit régler les actions déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Le soussigné reconnaît que tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie est irrévocable et peut être exercé en dépit de toute incapacité juridique subséquente du soussigné et continuera, dans la mesure permise par le droit applicable, après le décès ou l'invalidité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie sont exécutoires à l'égard de ses successeurs, ayants droit et ayants cause, héritiers, représentants personnels, exécuteurs testamentaires, administrateurs de succession et autres représentants légaux.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT

NOM DE L'ACTIONNAIRE OU DES ACTIONNAIRES INSCRITS (EN
CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

ADRESSE

ADRESSE COURRIEL

CODE POSTAL OU CODE ZIP

DATE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE – HEURES DE BUREAU

GARANTIE

(Ne doit pas servir à garantir les signatures)

Le soussigné, une banque à charte canadienne de l'annexe I, un membre du *Securities Transfer Agents Medallion Program* (STAMP), un membre du *Stock Exchange Medallion Program* (SEMP) ou un membre du *Medallion Signature Program* (MSP) de la New York Stock Exchange Inc., garantit la remise au dépositaire à l'adresse indiquée ci-dessus des certificats attestant les actions déposées en vertu des présentes, en une forme appropriée pour procéder au transfert, sur remise d'une lettre d'envoi remplie en bonne et due forme et dûment signée ou d'une photocopie signée à la main de celle-ci ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'intermédiaire du système de CDSX (dans le cas des actions détenues par la CDS), et de tous les autres documents exigés, **au plus tard à 17 h, heure de Toronto, au plus tard le premier jour de bourse à la TSX qui suit la date d'expiration.**

Nom de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement : _____

Code postal ou code ZIP : _____

Indicatif régional et no de tél. : _____

Signature autorisée : _____

Nom : _____

(en caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Fait le : _____ 202_____

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

Veillez cocher une seule case. **Si les deux cases sont cochées ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées** avoir été déposées au prix de rachat. Les actions sont déposées par les présentes selon la procédure suivante :

Dépôt aux enchères
(Veillez remplir la case B)

Dépôt au prix de rachat
(Veillez remplir la case C)

**CASE B
DÉPÔT AUX ENCHÈRES
PRIX PAR ACTION (EN DOLLARS CANADIENS)
AUQUEL LES ACTIONS SONT
DÉPOSÉES**

**Cette case DOIT être remplie si des actions font l'objet d'un dépôt aux enchères.
Cocher la case pertinente pour indiquer le prix de soumission.
Cocher une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées faire l'objet d'un dépôt au prix de rachat.
Si des lots d'actions sont déposés à des prix différents, utilisez une lettre d'envoi distincte pour chaque prix spécifié. Voyez la directive 5 de la lettre d'envoi.**

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 23,00 \$ | <input type="checkbox"/> 23,70 \$ | <input type="checkbox"/> 24,40 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,05 \$ | <input type="checkbox"/> 23,75 \$ | <input type="checkbox"/> 24,45 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,10 \$ | <input type="checkbox"/> 23,80 \$ | <input type="checkbox"/> 24,50 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,15 \$ | <input type="checkbox"/> 23,85 \$ | <input type="checkbox"/> 24,55 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,20 \$ | <input type="checkbox"/> 23,90 \$ | <input type="checkbox"/> 24,60 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,25 \$ | <input type="checkbox"/> 23,95 \$ | <input type="checkbox"/> 24,65 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,30 \$ | <input type="checkbox"/> 24,00 \$ | <input type="checkbox"/> 24,70 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,35 \$ | <input type="checkbox"/> 24,05 \$ | <input type="checkbox"/> 24,75 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,40 \$ | <input type="checkbox"/> 24,10 \$ | <input type="checkbox"/> 24,80 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,45 \$ | <input type="checkbox"/> 24,15 \$ | <input type="checkbox"/> 24,85 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,50 \$ | <input type="checkbox"/> 24,20 \$ | <input type="checkbox"/> 24,90 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,55 \$ | <input type="checkbox"/> 24,25 \$ | <input type="checkbox"/> 24,95 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,60 \$ | <input type="checkbox"/> 24,30 \$ | <input type="checkbox"/> 25,00 \$ |
| <input type="checkbox"/> 23,65 \$ | <input type="checkbox"/> 24,35 \$ | |

**CASE C
DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT**

Cette case DOIT être remplie si des actions font l'objet d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné, selon le cas (*cochez une seule case*) :

- dépose des actions dont il a la propriété véritable;
- est un courtier en valeurs mobilières, un courtier en placements, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui dépose, pour le compte de leurs propriétaires véritables, des actions dont il est le propriétaire inscrit.

**CASE D
LOTS IRRÉGULIERS**

À remplir SEULEMENT si des actions sont déposées par des personnes qui sont propriétaires au total de moins de 100 actions à la date d'expiration, ou pour leur compte.

Le soussigné, selon le cas (*cochez une seule case*) :

- sera, à la date d'expiration, propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions, qui sont toutes déposées;
- est un courtier en valeurs mobilières, un courtier en placements, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom a) qui dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions; et b) qui estime, sur la base des déclarations qui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que ce propriétaire aura la propriété véritable au total de moins de 100 actions à la date d'expiration et dépose la totalité de ces actions.

**CASE E
DEVISE DE PAIEMENT**

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE QUANT AU CHOIX CI-DESSOUS AVANT LA DATE D'EXPIRATION, TOUS LES PAIEMENTS EN ESPÈCES SERONT ÉMIS EN DOLLARS CANADIENS.

- Cochez cette case si vous souhaitez recevoir votre paiement en dollars américains.

En choisissant de recevoir un paiement dans une autre devise, le soussigné reconnaît ce qui suit : a) le taux de change qui sera utilisé pour convertir le dollar canadien en dollar américain sera celui offert par le dépositaire, en sa qualité de fournisseur de services de change, à la date à laquelle les fonds sont convertis, lequel taux sera fondé sur le taux du marché en vigueur à cette date; b) le risque de fluctuation des taux du change, y compris les risques liés à la date et à l'heure précises auxquelles les fonds sont convertis, sera entièrement supporté par le soussigné; et c) le dépositaire peut réaliser une prime raisonnable, du point de vue commercial, du fait de tout écart entre son taux de change et le taux offert par la contrepartie auprès de laquelle il achète la devise choisie.

Le dépositaire de l'offre est :



En mains propres, par messenger, par courrier ou par courrier recommandé

301 – 100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 4H1
Aux soins de : Corporate Actions

Demandes de renseignements

Téléphone : 1-416-682-3860

Sans frais : 1-800-387-0825

Courriel : shareholderinquiries@tmx.com

Les questions et les demandes d'aide peuvent être adressées au dépositaire à son adresse et numéro de téléphone indiqués ci-dessus. Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat, de la note d'information, de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire. Des photocopies signées à la main de la lettre d'envoi et du présent avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur courtier en placements, leur courtier en valeurs mobilières, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.